



## Avis public de radiodiffusion CRTC 2005-25

Ottawa, le 22 March 2005

*Le Conseil a été saisi des demandes qui suivent. La date limite pour le dépôt des interventions/observations est le 26 avril 2005.*

### Article Requérante et endroit

1. **Global Communications Limited** (CJNT-TV)  
Montréal (Québec)
2. **Joco Communications Inc.** (CFSF-FM)  
Sturgeon Falls (Ontario)

#### 1. Montréal (Québec) No de demande : 2004-0771-9

Demande présentée par **Global Communications Limited** en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de télévision CJNT-TV Montréal.

La titulaire propose les modifications suivantes à la diffusion d'émissions à caractère ethnique, ainsi qu'à la diffusion d'émissions de langue anglaise et de langue française qui ne sont pas à caractère ethnique :

(i) Remplacer la condition de licence qui se lit comme suit :

CJNT-TV doit consacrer annuellement à la diffusion d'émissions à caractère ethnique [...] pas moins de 75 % du nombre total des heures de diffusion entre 20 h et 22 h.

par

CJNT-TV doit consacrer annuellement à la diffusion d'émissions à caractère ethnique [...] pas moins de 50 % du nombre total des heures de diffusion entre 20 h et 22 h.

La titulaire fait remarquer que cette modification lui permettra de maximiser les possibilités de diffusion simultanée des émissions, et ainsi d'augmenter les revenus de la station utilisés pour subventionner les émissions à caractère ethnique de CJNT-TV.

(ii) Supprimer la condition de licence qui, actuellement, se lit comme suit :

Durant les périodes où la titulaire choisit de diffuser des émissions à caractère non ethnique :

- a) au moins 35 % et au plus 60 % du total des heures consacrées annuellement à des émissions à caractère non ethnique doivent être consacrées à des émissions à caractère non ethnique de langue anglaise.
- b) au moins 35 % et au plus 60 % du total des heures consacrées annuellement à des émissions à caractère non ethnique doivent être consacrées à des émissions à caractère non ethnique de langue française.

Le changement permettra à la titulaire de consacrer à la diffusion d'émissions de langue anglaise la totalité de sa programmation à caractère non ethnique.

La titulaire a constaté que CJNT-TV ne peut faire concurrence avec les stations de télévision locales de langue française pour les émissions à caractère non ethnique de grande qualité. Par conséquent, pour ces émissions, ne représentent pas une source de revenus pour accroître l'interfinancement de sa programmation à caractère ethnique.

(iii) Supprimer les exigences annuelles relatives au nombre minimum de groupes ethniques que la station doit desservir, ainsi qu'au nombre minimum de langues dans lesquelles elle doit offrir des émissions. La titulaire conservera sa condition de licence relative aux exigences mensuelles à ces égards.

La titulaire fait remarquer que, si elles sont approuvées, ces trois (3) modifications ne se traduiraient pas par une réduction du nombre total des émissions à caractère ethnique diffusées à CJNT-TV Montréal.

*Adresse de la titulaire :*

Global Television Network Inc.  
81, chemin Barber Greene  
Toronto (Ontario)  
M3C 2A2  
Télécopieur : (416) 386-2779  
Courriel : [jmedline@globaltv.ca](mailto:jmedline@globaltv.ca)

*Examen de la demande :*

CH Montréal  
1600, boulevard de Maisonneuve Est  
9<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

2. **Sturgeon Falls (Ontario)**  
**No de demande 2004-1051-4**

Demande présentée par **Joco Communications Inc.** relativement à la licence de l'entreprise de programmation de radio CFSF-FM Sturgeon Falls.

La titulaire propose de modifier le périmètre de rayonnement autorisé en augmentant la puissance apparente rayonnée de 50 watts à 1 350 watts et en augmentant la hauteur de l'antenne (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne à 48,5 mètres).

Le périmètre de rayonnement autorisé sera élargi de façon appréciable.

La titulaire désire améliorer la qualité du signal de la station afin de desservir tous les auditeurs de la municipalité de West Nipissing et les communautés environnantes.

Le Conseil remarque que l'augmentation de puissance entraînerait un changement du statut de CFSF-FM d'un service non protégé de faible puissance à une station FM de Classe A régulière.

*Adresse de la titulaire :*

12006, route 17  
Unité 7  
Sturgeon Falls (Ontario)  
P2B 3K8  
Télécopieur : (706) 753-6776  
Courriel : [joco@bellnet.ca](mailto:joco@bellnet.ca)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la titulaire

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

## Participation du public

### **Date limite d'interventions/d'observations**

**26 April 2005**

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure susmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

**en remplissant le**  
*formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion*  
qui se trouve sous la description de chaque demande dans cet avis public

ou

**par la poste à l'adresse**  
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

**par télécopieur au numéro**  
(819) 994-0218

Une copie conforme doit être envoyée au requérant et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention **\*\*\*Fin du document\*\*\*** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

### **Important**

Toute information soumise, incluant votre adresse courriel, votre nom ainsi que tout autre renseignement personnel que vous nous aurez fourni, seront versés au dossier public et pourront être consultés sur le site Web du Conseil.

Les documents envoyés en format électronique seront affichés intégralement sur le site Web dans la langue officielle et le format dans lesquels ils ont été soumis. Les documents qui ne sont pas soumis en format électronique seront lus optiquement et seront ensuite affichés sur le site Web.

### Examen des documents

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

### Édifice central

Les Terrasses de la Chaudière  
1, promenade du Portage, pièce 206  
Gatineau (Québec) K1A 0N2  
Tél. : (819) 997-2429 – ATS: 994-0423  
Télécopieur : (819) 994-0218

### Place Metropolitan

99, chemin Wyse, bureau 1410  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5  
Tél.: (902) 426-7997 – ATS: 426-6997  
Télécopieur: (902) 426-2721

205, avenue Viger Ouest  
Bureau 504  
Montréal (Québec) H2Z 1G2  
Tél. : (514) 283-6607

55, avenue St. Clair Est, bureau 624  
Toronto (Ontario) M4T 1M2  
Tél. : (416) 952-9096

Édifice Kensington  
275, avenue Portage, bureau 1810  
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3  
Tél. : (204) 983-6306 – ATS: 983-8274  
Télécopieur : (204) 983-6317

Édifice Cornwall Professional  
2125, 11<sup>e</sup> Avenue, pièce 103  
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3  
Tél. : (306) 780-3422

10405, avenue Jasper, bureau 520  
Edmonton (Alberta) T5J 3N4  
Tél. : (780) 495-3224

530-580, rue Hornby  
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6  
Tél. : (604) 666-2111 – ATS: 666-0778  
Télécopieur : (604) 666-8322

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*